

# Note de cadrage

## Critères qualité / Critères de financement des actions d'accompagnement

### Région Hauts de France

#### 1 - CRITERES QUALITES

Il est attendu des projets qu'ils remplissent les critères qualité suivants :

- S'appuyer sur les diagnostics des projets de territoires DO existants. Dans le cas contraire, établir un diagnostic des territoires d'intervention (éléments de contexte repérés), prendre en compte les réalités de terrain et intégrer les spécificités locales ;
- Elaborer des projets :
  - modulés selon les priorités populationnelles et territoriales ;
  - inscrit dans l'environnement médico-social du bassin de vie dans lequel il s'inscrit notamment (Contrats Locaux de Santé par exemple) ;
  - s'appuyant sur les typologies d'actions repérées<sup>1</sup>.
- Veiller à l'implication des acteurs clés des DO à savoir :
  - Le CRCDC en tant que référence médico-administrative des acteurs et instance opérationnelle assurant l'organisation des DO, notamment la mission relative à la sensibilisation et l'information des professionnels et de la population ;
  - Les professionnels de santé : médecins traitants, radiologues, gynécologues, sages-femmes, pharmaciens mais aussi structures d'exercice coordonné : MSP, CPTS.
- Conduire une stratégie d'intervention cohérente :
  - Prenant en compte l'environnement et/ou le milieu de vie de l'individu ;
  - S'appuyant sur les ressources personnelles et sociales du public ;
  - S'assurant de l'adhésion de la population ciblée ;
  - Favorisant les interventions misant sur l'acquisition du pouvoir d'agir des individus (empowerment) ;
  - Privilégiant l'action communautaire et la démarche participative afin de rendre le public acteur de sa santé ;
  - Adaptant les modalités d'interventions aux caractéristiques des publics et territoires ;
  - Recherchant la complémentarité (mobilisation des partenariats et réseaux existants, décloisonnement des acteurs) / S'inscrivant dans le cadre des projets de territoire DO existants ;
  - Recherchant l'efficacité (utilisation rationnelle des moyens).
- Elaborer une méthodologie d'évaluation solide démontrant des résultats et processus et s'appuyant sur des outils d'analyse en promotion de la santé :
  - Evaluation du processus d'accompagnement, de la participation aux DO, en population générale et de manière ciblée (populations et territoires spécifiques) avec des objectifs et des indicateurs préalablement définis ;
  - Mesurer et analyser la réalisation des objectifs (comparaison entre le prévu et le réalisé) : efficacité ;

---

<sup>1</sup> Cf. Tableau en annexe

- Apprécier les impacts du projet, qu'ils soient positifs ou négatifs, prévus ou imprévus. La durabilité du projet doit être interrogée (les effets du programme permettent-ils de reproduire ou généraliser à plus grande échelle ?), tout comme les clés de réussite du projet au regard des éléments de contexte ;
- Valoriser et objectiver l'activité (Rapport d'activité, rapport d'évaluation, retours d'expérience, échanges...).

Ne rentrent pas dans les critères qualités attendus, et sont **sources d'exclusion**, les critères suivants :

- Les projets rédigés avec des carences méthodologiques majeures. Dans ce cadre, un accompagnement via un opérateur support pourra être envisagé, avec l'accord préalable de l'ARS et de l'Assurance Maladie ;
- Le caractère contestable de la légalité ou de l'éthique du projet, telle que par exemple : la participation financière trop importante du public visé, les actions à visée financière ou commerciale ;
- La non-prise en compte des recommandations de l'ARS et de l'Assurance Maladie ;
- Toute modification du projet non validée par l'ARS et l'Assurance Maladie (exemple : territoire, milieu d'intervention, objectifs, actions, etc.).

## **2 - CRITERES DE FINANCEMENT**

Ce cadrage doit être **strictement** respecté.

En termes de financement, les principes retenus par l'ARS et l'Assurance Maladie sont les suivants :

- Le projet doit présenter un plan de financement équilibré ;
- Le montage financier doit être lisible et préciser les cofinancements sollicités et/ou obtenus ainsi que les différents postes de recettes et de dépenses (investissement, salaire, frais de gestion...) ;
- Les moyens doivent être en adéquation avec les objectifs fixés (moyens humains et matériels) ;
- Le financement du projet doit intégrer dans son montant les éléments suivants correspondant au temps consacré au projet :
  - Le financement d'interventions de professionnels internes à la structure (personnels impliqués dans le projet quels que soient leur statut) ;
  - Le financement d'intervenants externes à la structure (libéraux, associatifs,...) / Prestations de service, rémunérations intermédiaires et honoraires (sous conditions de devis et factures) ;
  - Les frais de déplacement sur la base de remboursement en frais km (barème impôt) / L'achat de tickets de métro, bus peut être intégré également sous justificatif ;
- A contrario, ne sont pas éligibles les projets visant :
  - La compensation des déficits structurels et/ou organisationnels de la structure ;
  - Le financement des dépenses de personnel n'intervenant pas dans le projet ou déjà financées par ailleurs ;

- Le financement d'actions de formation continue / Les frais de formation des personnels institutionnels : établissements de santé, collectivités territoriales (à l'exception des frais de formation des bénévoles associatifs dans la mesure où les organismes assurant ces dernières ne disposent pas d'un financement) ;
- Les programmes ou actions d'éducation thérapeutique du patient / Les activités de soins ;
- Les actions ponctuelles type événementielles, manifestations<sup>2</sup> ;
- La conception d'outils, lorsqu'un outil équivalent existe déjà au niveau national (Santé Publique France, INCA,...) ;
- Le financement de projets relevant de dispositifs et financements spécifiques, y compris de droit commun ;
- Le financement de dépenses d'investissement inhérent au projet.

### **3 - REGLES DE FINANCEMENT**

Afin d'apporter un éclairage plus précis, chaque rubrique ci-après est illustrée d'exemples de postes de dépenses éligibles et non éligibles (notamment soit parce qu'ils ne correspondent pas aux objectifs du projet tels que définis dans la note de cadrage et dans les critères qualité, soit relèvent d'autres financements ou ne correspondent pas aux missions dévolues à l'ARS et à l'Assurance Maladie).

#### ➤ **Rémunérations des intervenants externes**

Le nombre d'interventions doit être «réaliste» aussi bien dans le cadre du financement des intervenants qu'ils soient professionnels de santé salariés ou libéraux ou des professionnels des structures.

#### **1. Professionnels de santé libéraux :**

##### **Éligibles au financement dans les conditions suivantes :**

Dans le cadre d'ateliers collectifs rémunération par heure :

- forfait 75€ : praticiens (médecins, sages-femmes) ;
- forfait 50 € : auxiliaires médicaux (infirmières y compris « infirmières azalées ») ;

Cette intervention doit être effectuée en dehors de leur activité principale (du temps de travail habituel ou de leur activité libérale au sein de leur cabinet).

Le nombre de «vacations» doit rester dans des limites «raisonnables» sur la durée de la période concernée.

##### **Non éligibles au financement :**

Vacations de psychologie, sophrologie, yoga, sport, activité/éducation physique, gymnastique, pilates, bien-être, estime de soi, hypnose, acupuncture, auriculothérapie ... (*la liste ne peut pas être exhaustive*) ou toute autre intervention dont l'efficacité n'a pas été prouvée dans la prévention des dépistages des cancers et qui ne figurent pas, de ce fait, dans les recommandations de la HAS.

#### **2. Personnes salariées d'une structure :**

##### **Éligible au financement dans les conditions suivantes :**

- Barème identique pour les catégories mentionnées en 1) ;
- Barème pour les personnels autres : 40 €.

Cette «vacation» doit correspondre à une prestation réalisée en dehors de l'activité salariée habituelle.

---

<sup>2</sup> Cf. Annexe.

Elle doit donc être effectuée en plus des heures de travail prévues au contrat du salarié et être spécifiquement dédiée à la réalisation de l'action.

Le nombre de «vacations» doit rester dans des limites «raisonnables» sur la durée de la période concernée.

**Non éligible au financement :**

- Rémunération des salariés sur leur temps de travail habituel : salariés de promoteurs, de partenaires du projet, de structures qui sont déjà rémunérés par leur structure d'origine, création de poste pérenne.
- Facturation/paiement des actes médicaux

➤ **Facturation/paiement des actes médicaux**

Les consultations réalisées par le professionnel de santé dans le cadre des vacances liées à l'action ne peuvent faire l'objet d'une demande de financement complémentaire.

La remise des kits par des professionnels ne pourra pas être rémunérée.

➤ **Coût de l'évaluation**

A déterminer en fonction des attendus de l'ARS et de l'Assurance Maladie. Il doit être raisonnable et en tout état de cause inférieur ou égal à 5% du montant du projet.

Dans le cas du recours à un prestataire extérieur, l'accord sera donné sur la base d'un devis.

---

Dans le cadre du FIR, trois critères sont finançables sous réserve de la transmission de justificatifs, de devis ou de factures ; Ces critères sont valables si ces derniers sont en adéquation avec le projet financé :

- Achats de petits matériels / fournitures inhérentes au projet (sous conditions de devis et factures), et sous réserve que l'action se combine avec d'autres modalités d'interventions considérées comme efficaces ;
- Financement du personnel interne à la structure impliqué dans le projet :
  - 0,10% de frais de secrétariat ;
  - 0,10% de frais de direction, supervision.
- Frais de gestion dans la limite de 10% du montant global du projet.

## ANNEXE

**TYPOLOGIE D' ACTIONS A ADAPTER SELON LES 3 DEPISTAGES ORGANISES (SEIN, COLORECTAL, COL DE L'UTERUS)**

Objectifs	Exemples d'actions	Freins levés	Indicateurs de résultats
<p><b>Actions favorisant une information (claire et adaptée concernant le dispositif national de dépistage organisé, en lien avec l'antenne territoriale du CRCDC et à l'appui des seuls outils d'information de l'INCa</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser des rencontres/échanges entre habitants avec les professionnels de santé ou partenaires selon le DO</li> <li>➤ Adapter les supports d'information sur les DO dans le respect du cahier des charges national</li> <li>➤ Transmission d'une note d'information sur les taux de participation aux dépistages auprès des professionnels de santé et des élus locaux</li> </ul>		<p>Nombre d'habitants disposant d'une information plus claire et adaptée concernant les dépistages organisés des cancers</p>
<p><b>Actions facilitant l'accès à l'offre de dépistage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Offrir ou organiser la possibilité de transports collectifs pour aller sur les lieux d'offre de dépistage</li> <li>➤ Développer un partenariat avec des partenaires spécifiques selon le DO (un cabinet de radiologie ou avec une maison de santé, hôpital, ...)</li> </ul>	<p>Faible mobilité et accessibilité par rapport aux lieux de dépistage organisé des cancers</p>	<p>Nombre d'habitants ayant un meilleur accès à l'offre de dépistage organisé des cancers</p>
<p><b>Actions permettant de développer une attitude et une intention positive sur la question des dépistages des cancers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer une dynamique de groupe favorisant l'échange de ressentis pour faire émerger représentations, angoisse, peur etc. liés au dépistage, à la maladie, à la relation avec le médecin, au sentiment de vulnérabilité, grâce à un photolangage par exemple</li> <li>➤ Créer une dynamique de groupe favorisant l'échanges de vécu concernant le dépistage / cancer pour mettre en confiance les habitants et dédramatiser l'expérience du dépistage / cancer, grâce à un atelier d'écriture ou des pièces de théâtre adaptées par exemple</li> </ul>	<p>Angoisse du dépistage, peur (de la maladie, du traitement, de la mort, du médecin, de la douleur de l'examen de dépistage, de ses effets secondaires, de l'attente des résultats, de la contagion, du jugement), honte, pudeur, timidité, dénégation, fatalisme face à la maladie, « fatigue préventive »</p>	<p>Nombre d'habitants estimant que c'est utile de se faire dépister Nombre d'habitants ayant l'intention de se faire dépister Nombre d'habitants dont les représentations autour des dépistages ont évolué positivement (Taux d'angoisse liée au dépistage avant et après l'action)</p>

Objectifs	Exemples d'actions	Freins levés	Indicateurs de résultats
<b>Actions d'aide et d'accompagnement des habitants à la démarche de réalisation du dépistage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aider à la prise de rendez-vous</li> <li>➤ Accompagner physiquement des habitants sur les lieux de dépistage</li> </ul> <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bilans de santé peuvent être un support à l'action, mais ils ne constituent pas une action en soi</li> <li>- Les démarches facilitant l'accès aux droits ne doivent pas non plus apparaître comme une action, mais elles restent un support à l'action</li> </ul>	<p>Difficulté de s'intégrer dans un dispositif organisé, de suivre la logique de rendez-vous, de se repérer dans les procédures – Faible capacité à transformer une décision en une démarche</p>	<p>Nombre d'habitants accompagnés physiquement ou dans la prise de rendez-vous</p> <p>Nombre d'habitants aidés à la démarche</p>
<b>Actions favorisant la fidélisation des habitants au dépistage organisé des cancers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire des rappels chaque année, notamment à l'occasion des temps forts nationaux (mars bleu, octobre rose)</li> <li>➤ Valoriser les démarches entreprises et encourager les habitants à les poursuivre</li> <li>➤ Mettre en place une dynamique collective régulière autour des dépistages organisés des cancers, en incitant par exemple les habitants à créer un collectif pour y aller ensemble</li> <li>➤ A noter : organiser des temps tout au long de l'année en complément et pas uniquement lors des mois dédiés</li> </ul>	<p>Dépistage non régulier, pas de fidélisation</p>	<p>Nombre d'habitants ayant déjà fait un dépistage et ayant l'intention de le refaire régulièrement</p>

Objectifs	Exemples d'actions	Freins levés	Indicateurs de résultats
<p><b>Actions permettant, au sein de l'environnement social des personnes, de favoriser le développement d'une attitude favorable en termes de dépistage organisé des cancers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Permettre à des habitants de s'engager sur la question des dépistages et d'être des relais auprès des autres, en contribuant à la mise en place d'un groupe d'habitants relais santé / cancers</li> <li>➤ Participer à la formation des habitants relais santé / cancers</li> <li>➤ Permettre aux habitants de tenir des stands de sensibilisation autour de la question des dépistages organisés des cancers</li> <li>➤ Permettre aux habitants de devenir accompagnateurs des autres habitants vers les dépistages organisés des cancers</li> <li>➤ Développer les actions réalisées par les habitants (témoignage, communication ou autre)</li> </ul>	<p>Environnement social défavorable à la participation au dépistage organisé des cancers</p>	<p>Nombre d'habitants participant à la promotion des dépistages des cancers</p>

**A NOTER SUR LES ACTIONS EVENEMENTIELLES :**

Les actions locales de type événementiel existent et continueront d'être portées par des partenaires avec ou sans l'AM et l'ARS.

Ces actions de visibilité, au-delà d'un pic éphémère de participation aux dépistages constaté en aval d'Octobre Rose ou Mars bleu, ne démontrent pas d'impact sur les changements de comportement.

Il apparaît donc essentiel de les inscrire dans un « parcours de dépistage » en accompagnant progressivement les porteurs vers cet objectif de parcours, c'est-à-dire de construire avec les « petits porteurs » un « avant et un après évènement » :

- Proposer aux porteurs de les accompagner avec un recrutement des personnes éligibles par les PS ou les structures du secteur en amont de l'évènementiel

- Proposer aux porteurs de projet de poursuivre la dynamique en aval avec un accompagnement vers les dépistages des personnes ayant participé à l'événementiel, en organisant des ateliers avec les structures, ou les habitants relais.

La participation financière AM et / ou ARS d'un projet « événementiel » serait ainsi conditionnée à cette dimension « parcours de dépistage »

Le financement de la participation peut être accepté qu'à la **condition** de s'assurer de :

- la visibilité de l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie en tant que partenaire ;
- la présence d'un volet « parcours de dépistage » dans le projet ;
- la participation d'un intervenant pouvant répondre aux questions des participants et apporter des éléments d'information pertinents sur la prévention et le dépistage des trois cancers dans une logique d'action de proximité (échanges, débat).

#### **TYPOLOGIES D' ACTIONS NE POUVANT PAS FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT**

- Activités financées dans le cadre d'un dispositif cadré (exemple : personnel ou fonctionnement des Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers, sensibilisation du personnel dans les EHPAD...), pour lesquelles des financements dédiés sont déjà prévus par ailleurs ;
- Actions dont le contenu n'est pas validé par un professionnel de santé ;
- Actions de promotion du dépistage proposées par La Poste ;
- Les actions d'envoi d'e-mails ou sms ;
- Les interventions non conformes aux recommandations de la HAS : les séances de sensibilisation à la technique de l'autopalpation (et donc les bustes destinés à faire de l'autopalpation); de même les actions relatives au bien-être : sophrologie, yoga, acupuncture, art-thérapie (peinture, sculpture, exposition de photos, etc.) ;
- Les actions qui dérogent aux modalités référencées dans les cahiers des charges et référentiels de l'INCA.

## **UTILISATION DES OUTILS DE COMMUNICATION NATIONAUX EXISTANTS**

- L'Institut National du Cancer est responsable de la communication sur les dépistages des cancers. Par conséquent, lorsque les actions locales impliquent une communication sur les dépistages, ce sont les supports de l'INCa qui doivent être utilisés en priorité. Les CPAM peuvent les commander gratuitement sur son site après y avoir créé un compte : « <https://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Catalogue-des-publications> ».
  
- Les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers adaptent les outils de communication nationaux à l'échelon local. A ce titre, les outils de communication « élaborés » par les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers peuvent être repris (cf. annexe précisant les missions des CRCDC).
  
- Utilisation des outils de communication nationaux existants et sites utiles :
  - Site de l'INCa : <https://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Catalogue-des-publications>
  - Ameli pour l'Assurance Maladie : <https://www.ameli.fr/>
  - Santé publique France (qui réalise l'évaluation de la participation aux dépistages organisés des cancers) : <https://www.santepubliquefrance.fr/>